



CEPA - Club des Etudiants Passionnés d'Aéronautique

Campus de Pau

Buts de l'association CEPA

L'association CEPA, Club des Etudiants Passionnés d'Aéronautique a pour but de transmettre à de jeunes adultes, étudiant(e)s majeurs, des connaissances, des informations, des cours et leurs supports compréhensibles et utiles sur l'aéronautique en général, les modèles réduits, les ballons, planeurs, avions, fusées, etc....

- Elle vise à promouvoir en général les activités et/ou les métiers de l'aéronautique (pilotes, techniciens, ingénieurs, autres...). Pour cela des conférences et/ou des interventions seront effectuées par des professionnels de l'aéronautique. De plus, des connaissances seront dispensées sur l'aérodynamique associée aux profils d'ailes, aux voiles de voiliers, de parapente, kitesurf etc...
- Celle-ci aura aussi pour but de donner un sens aux matières scientifiques déjà enseignées auparavant sans avoir pu les appliquer à 'ce qui vole', et d'inciter les étudiants intéressés à passer en candidat libre le brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA), diplôme national, reconnu par les ministères de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de l'Équipement et des transports.
- Dans la mesure du possible et des opportunités qui se présenteront, l'association organisera des visites d'usines ou d'entités liées à l'aéronautique. De même ses membres pourront bénéficier, si possible et avec paiement complémentaire, de vols de découverte en ULM ou en avion de tourisme. Ces vols seront effectués par des instructeurs ou des pilotes privés confirmés ayant leurs licences de pilote (PPL pour l'avion) valides et à jour.

Admission

L'association CEPA peut à tout moment accueillir de nouveaux membres adhérents. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante : remise d'une demande écrite. En cas d'accord, une acceptation écrite du règlement intérieur sera demandée aux nouveaux membres ainsi que le paiement de leur cotisation annuelle.

Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

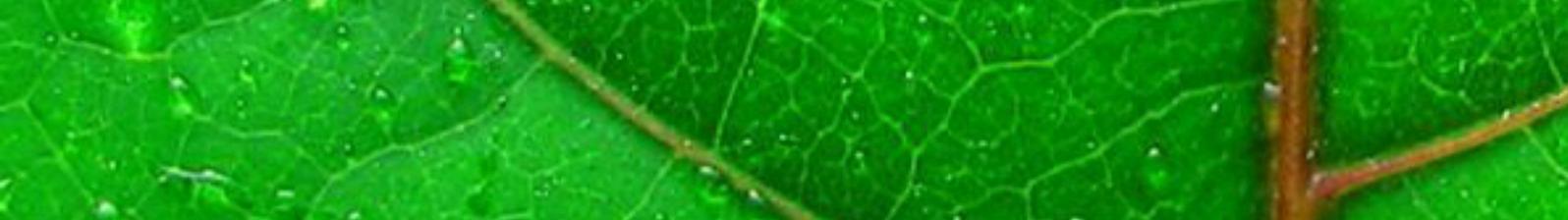
Pour l'année 2020/2021, pour toute inscription intervenant entre le 15 septembre 2020 et le 15 Septembre 2021, le montant de la cotisation est inchangé et fixé à 50 euros.

Le versement de la cotisation doit être établi par chèque ou effectué par virement à l'ordre de l'association. (CEPA)

Rencontres avec les membres adhérents

Celles-ci (**15 à 20 par an de 1h à 1h30 environ**) auront lieu dans une salle mise à la disposition de l'association à l'**IUT STID de PAU**, en général le **Judi entre 18h et 19h**. L'horaire pourra être adapté en fonction de la disponibilité des membres.

Les conférences CEPA auront lieu les Jeudi de 18h à 19h à l'IUT STID en salle RDC.



Accueil et informations : Jeudi 26 septembre à 18h.